

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26069443*****Déposé / Reçu le****22 MAI 2026****au greffe du Tribunal de l'entreprise
à la Cour de Commerce de Bruxelles****N° d'entreprise : 0889 871 466****Nom****(en entier) : HYGIENET****(en abrégé) :****Forme légale : Société à responsabilité limitée****Adresse complète du siège : Avenue de Tervueren 145, à 1150 Woluwe-Saint-Pierre****Objet de l'acte : Démission, nomination, transfert de siège**

D'un procès-verbal établi en date du 22 mai 2026, il ressort que les membres de l'assemblée générale de la société ont pris les résolutions suivantes :

1° L'assemblée prend acte de la démission des deux administrateurs de la société, à savoir :

- Mme Karina Grabowska, administrateur ;
- Mme Katarzyna Grabowska, administrateur.

Ces démissions prennent effet à dater de ce jour.

L'assemblée prend également acte du fait qu'il ne leur est plus dû aucune indemnité ni rémunération à quelque titre que ce soit.

L'assemblée nomme avec effet immédiat à la fonction d'administrateur unique et ce, pour une durée indéterminée :

-SRL HERSTORY, identifiée à la BCE sous le numéro 0659.668.195, dont le siège se situe à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 402, qui accepte le mandat, et dont le représentant permanent est Madame Marie Devo.

2° L'assemblée décide que le mandat d'administrateur sera rémunéré.

3° L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'effet de leur démission. Cette décharge sera confirmée, pour autant que de besoin, lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes clôturant le 31/12/2025 et le 31/12/2026 (pour la période limitée au cours de laquelle les administrateurs ont exercé leur mandat).

4° L'assemblée confère tous pouvoirs pour l'exécution des décisions qui précèdent à l'Organe d'administration.

Vote : ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

ORGANE D'ADMINISTRATION

A l'instant s'est réuni l'organe d'administration de la société composé de son administrateur unique à savoir la SRL HERSTORY précitée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Transfert du siège ;
2. Résiliation des pouvoirs bancaires.

II. Tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré approuver le mode de convocation employé en vue de la présente réunion.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

III. L'organe d'administration est valablement constitué et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Cet exposé étant reconnu exact par l'administrateur unique présent, l'ordre du jour est abordé.

1° L'organe d'administration décide de transférer le siège vers l'avenue de Tervueren, 402 à 1150 Bruxelles et ce, avec effet immédiat.

2° L'organe d'administration décide de résilier tous les pouvoirs bancaires au profit du nouvel administrateur avec effet immédiat.

La SRL HERSTORY

Représentée par Madame Marie DEVO (représentant permanent)

Administrateur unique